

16 FEV. 2002

-> P. T. J. Ance
-> J. Ance

Association Bien Vivre à Grignon

3200 GRIGNON

Association agréée

Par arrêté préfectoral du 26 mars 1996

Au titre de la « protection de l'environnement et du cadre de vie »

Aux autres membres du Collectif Associatif de Tarentaise-Bassin Abertvillois.

Grignon, le 16 février 2002

Mesdames, Messieurs les Présidents des associations membres,

Après le temps de la réflexion est venu le temps de l'action....

1- Une plainte pour mise en danger d'autrui et empoisonnement sera déposée le 27 FEVRIER 2002 par l'ACALP, la CFDT et de nombreuses personnes physiques volontaires, auprès du Juge d'Instruction d'Albertville.

Cette plainte fera l'état des lieux des connaissances scientifiques sur l'incinération et les dioxines, et de la réglementation applicable aux incinérateurs de moins de 6 tonnes. Elle sollicitera du juge des mesures d'expertise complémentaires sur tous les aspects de ce dossier : surcroits de cancers, relations financières entre le Simigeda et Novergle-Centre, conditions de renouvellement des contrats, etc....

Il conviendra de compléter ce dossier sur les problèmes de gestion des déchets ultimes (mâchefers, etc..) et toutes les autres pollutions susceptibles d'avoir été générées par l'exploitation de l'usine (métaux lourds etc...).

L'ACALP (Association Citoyenne Active de Lutte contre les Pollutions), regroupe déjà 380 membres, dont de nombreux habitants de GRIGNON. Le nombre de plaintes individuelles sera supérieur à 40. Bien sûr à titre personnel, je porterai plainte. Je proposerai dans les prochains jours aux adhérents de Bien Vivre à Grignon, que leur association s'y associe également en temps que personne morale pour y développer notamment le volet environnemental.

Si vous envisagez à titre individuel, ou à titre de votre association de déposer plainte également sur ce dossier, je vous demande de prendre contact avec Maître Thierry BILLET, [redacted], [redacted], téléphone [redacted], fax [redacted] courriel [redacted]. Cela même indépendamment du fait que vous ayez déjà préparé votre démarche, que vous ayez déjà votre (vos) avocats, etc...

Une coordination est nécessaire pour l'efficacité des plaintes : en outre, le service d'Instruction du Tribunal d'Albertville est saturé, et la première démarche des plaintes va viser à obtenir un juge adjoint supplémentaire délégué auprès du juge d'Instruction d'Albertville.

2- Je démens l'information parue dans le Dauphiné libéré du 18 janvier, où il est affirmé par Albert Gibello, que notre Association Bien Vivre à Grignon participait à des travaux de réflexions sur le traitement des déchets. Cela est faux. Si des membres participent à un groupe de travail dont nous n'avons pas connaissance, ils le font à titre personnel.

Nous avons bien entendu beaucoup à dire sur le traitement des déchets tel qu'il nous semble souhaitable et nous énoncerons en public ces propositions le moment venu. Un travail est en cours sur ce sujet.

N'hésitez pas à me contacter si nécessaire.

Jean François GIRARD

Président de Bien Vivre à Grignon

tél [redacted] fax [redacted]

